Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091257-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 08 Septembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOT. M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme PITEL, M. HODGKISS, respectivement représentés par M. LEMOINE, M. VELLY, M. PLESIER, Mme LETESSIER
Absent excusé : /
Secrétaire de Séance : Mme TROTEL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 19
Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 2 Septembre 2026

AFFAIRE N°13 – ACQUISITION DES PARCELLES A 680, 704 ET 708 APPARTENANT AUX CONSORTS HESRY

Rapporteur : M. PLESIER – Adjoint au Foncier

En date du 21 août 2025, un courrier a été adressé à Madame Claudine BESSE-HESRY pour entrer en pourparlers en vue de l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section A numéros 680, 704 et 7078, sises à SAINT-CAST-LE-GUILDO (22380) rue de la Ville Norme, d'une contenance de 20, 27 et 23 centiares (20, 27 et 23 ca) à l'euro symbolique, frais annexes à la charge de la commune.

Le 1er septembre 2025, les héritiers de Monsieur Ernest HESRY : Madame Claudine HESRY, Monsieur Jean-Philippe HESRY et Monsieur Olivier HESRY, ont accepté le principe de la vente, mais n'étaient pas encore propriétaires à défaut d'acte translatif de propriété. Ces parcelles figuraient au cadastre au nom du défunt, la succession n'ayant pas été finalisée.

Le 6 juillet 2026, Maître Jérôme TEXIER, notaire à MATIGNON (22550) a reçu l'attestation de propriété immobilière, en vue de constater la transmission après décès des droits réels immobiliers. Madame HESRY a transmis cet acte par courrier en date du 9 juillet 2026 et a confirmé le souhait de céder ces parcelles à la Commune.

Il est ici précisé que ces parcelles constituent des emprises de voirie rue de la Ville Norme et ont vocation à être classées dans le domaine public de la Commune.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant que l'avis du service des Domaines ne doit pas être demandé avant acquisition à l'amiable que pour des immeubles d'une valeur totale égale ou supérieure à une somme fixée à 180 000 € par arrêté du 5 décembre 2016, ainsi que pour les tranches d'acquisition d'un montant inférieur, mais faisant partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à cette somme, et constatant ainsi l'absence d'obligation de consultation,

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260908-202609091257-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **MANDATE Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour acquérir les parcelles cadastrées section A numéros 680, 704 et 708, d'une contenance de 20, 27 et 23 centiares (20, 27 et 23 ca), sise à SAINT-CAST-LE-GUILDO (22380) rue de la Ville Norme, appartenant à Madame Claudine HESRY, Monsieur Jean-Philippe HESRY et Monsieur Olivier HESRY, à l'euro symbolique, frais annexes à la charge de la commune,**
- **DÉSIGNE l'étude de Maître DELMAS, notaire à SAINT CAST LE GUILDO, pour instrumenter et rédiger les actes nécessaires à la vente,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et tout document nécessaire à la vente,**
- **DIT que ces parcelles sont destinées à être classées dans le domaine public à l'issue de l'acquisition par la Commune.**

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★